

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2011-15 du 4 avril 2011 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSO1130323S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2010-04 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche, de l'Établissement français du sang à compter du 15 mars 2010,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre TIBERGHIEU, directeur général délégué, en charge de la médecine, de la sécurité, de la qualité et de la recherche, de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom de l'Établissement français du sang, la convention dénommée « Atlantic Bio GMP » le vendredi 8 avril 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 4 avril 2011.

Le président de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM